

Mais comment y arriver en pratique? L'essentiel de l'attitude que nous préconisons c'est que les représentants des deux gouvernements soient admis à cette Assemblée. Cette solution pourrait être adoptée à titre provisoire en attendant le règlement du différend de juridiction territoriale entre les deux gouvernements. Nous croyons qu'une telle solution provisoire devrait se refléter dans tous les organismes des Nations Unies et dans les institutions spécialisées.

J'aimerais aller un peu plus loin, Monsieur le Président, et suggérer que si le comité d'étude doit faire une évaluation complète du problème, il devrait dans ses recommandations mentionner le Conseil de Sécurité. Je me rends pleinement compte que l'Assemblée ne peut pas imposer ses opinions au Conseil de Sécurité. Je ne crois pas cependant qu'une proposition sérieuse pour résoudre ce problème puisse ignorer la question de savoir qui doit occuper le fauteuil de la Chine au Conseil de Sécurité.

Monsieur le Président, c'est en songeant à ces exigences pratiques que la délégation du Canada pendant les consultations qui ont été tenues, a suggéré les principes suivants comme base d'une résolution provisoire raisonnable:

- (1) la participation de la République de la Chine à l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective;
- (2) la participation de la République Populaire de la Chine à l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective;
- (3) la participation de la République Populaire de la Chine au Conseil de Sécurité à titre de membre permanent.

Je voudrais clairement dire ici que la solution que nous envisageons n'entend aucunement impliquer l'existence de deux Chines. Le gouvernement de la République Populaire de la Chine et le gouvernement de la République de Chine soutiennent fermement l'idée d'une seule Chine et qu'il n'appartient pas aux Nations Unies de proposer des concepts différents des espoirs et des aspirations du peuple